



DEMANDE À L'INITIATIVE DE GESTION CANINE DANS LES LOCALITÉS

Veuillez indiquer dans le présent formulaire la nature du problème concernant les chiens dans votre localité. Envoyez le formulaire rempli par courriel (animalhealth@yukon.ca) ou par télécopieur au 867-393-6263. Une agente ou un agent de protection et de contrôle des animaux vous répondra pour trouver une solution avec votre localité.

Nom de la municipalité		Localité
Responsable à contacter		Titre
Téléphone	Courriel	

Problème (cochez tous les éléments applicables)

- ☐ Une meute de chiens adultes menace la population, présence de chiens errants agressifs dans la localité
- ☐ Trop de chiens adultes dans la localité pour le nombre de foyers d'accueil
- ☐ Trop de chiots dans la localité pour le nombre de foyers d'accueil
- ☐ Des chiens ou des chiots sont maltraités et doivent être relocalisés dans de nouveaux foyers
- ☐ Des chiens errants dans la localité attaquent ou blessent des animaux de compagnie
- ☐ Des chiens mâles se battent pour des chiennes en chaleur et mettent la population en danger
- ☐ Il n'y a pas de clinique vétérinaire à proximité, et la population souhaite obtenir un meilleur service
- ☐ Des chiens dans la localité semblent malades ou affamés
- ☐ Des personnes craignent pour le bien-être des chiens appartenant à certaines personnes
- ☐ Besoin de sensibilisation ou d'information sur la possession, la santé ou le bien-être des animaux de compagnie
- ☐ Autre (précisez)

Veuillez noter que l'agente ou l'agent de protection et de contrôle des animaux ainsi que ce programme n'ont pas le mandat de remédier directement aux nuisances causées par les chiens dans les localités (bruit, déjections, surpopulation, etc.). L'agente ou l'agent de protection et de contrôle des animaux n'a pas le pouvoir de faire appliquer les règlements municipaux et n'offre pas de service de fourrière. Le programme offre un soutien aux localités (y compris celles qui ont des règlements en la matière) pour le contrôle des populations de chiens, mais n'outrepasse ni ne remplace en aucun cas les autorités locales.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 29(c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), et seront utilisés aux fins de l'administration et de l'application de la *Loi sur la protection des animaux* et de ses règlements d'application, ainsi qu'à des fins d'évaluation, de recherche et de statistiques. Pour en savoir plus sur la collecte de vos renseignements, veuillez contacter le vétérinaire en chef du ministère de l'Environnement, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-667-5600.